

Province de Québec  
Municipalité de la Paroisse  
des Saints-Martyrs-Canadiens

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, de Saints-Martyrs-Canadiens tenue le lundi, 6 février 2012, à 19h00 dans la salle du Conseil municipal située au 13, chemin du Village, à Saints-Martyrs-Canadiens.

Sont présents : Michel Prince, conseiller, Christine Marchand, conseillère, Gabrielle Carisse, conseillère, Serge Breton, conseiller, Michel Dumont, conseiller, Pierre Boisvert, conseiller, formant quorum sous la présidence de André Henri, maire.

Est également présente; Thérèse Lemay, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### ***Ordre du jour du 6 février 2012***

1. **Ouverture de la séance (prière)**

Le maire André Henri constate le quorum.

**2011-02-011**

2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Michel Dumont, appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers :

D'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
Le varia reste ouvert.

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès verbal du mois de janvier 2012
4. Adoption de l'amendement au règlement numéro 221 des articles 3 D, 3 F et annexe 1 numéro 1
5. Adoption de l'amendement du règlement 76 portant sur le traitement des élus
6. Remise des déclarations pécuniaires pour l'année 2012 a chaque élu.
7. Formation pour la DG sur les nouvelles responsabilités et accès à l'information.
8. Rapport des visites dans les résidences dossier égouts.
9. Rencontre avec les personnes concernées des travaux d'égout
10. Approbation de la liste des commissions
11. Rapport des commissions
12. Rencontre des Directeurs municipaux avec Gesterra le 9 février
13. Dossier de renouvellement de l'entente entre la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts et St-Fortunat.
14. Correspondance`
15. Comptes du mois
16. Confirmation du retour de la TVQ au montant de 12 885.\$
17. Programme emploi d'été pour étudiant
18. Confirmation de Gesterra de l'augmentation de 0.30\$ la tonne pour les redevances
19. Dépôt du communiqué des associations des Directeur généraux/ municipaux unissant leurs voix pour promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire.
20. Vacance inspecteur du 12 au 19 février

21. Dossier page web Lac Coulombe
22. Certificat de gestionnaire municipal agréé, grade 1 de Thérèse Lemay dg
23. Varia
  - A) Entente de service de la vie active et culturelle avec la Ville de Victoriaville au coût de 945.\$
24. Période de questions
25. Levée de l'assemblée

2012-02-012

3. **Adoption du procès verbal du mois de janvier 2012**

Il est proposé par Serge Breton appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

2012-02-013

4. **Adoption de l'amendement au règlement numéro 221 des articles 3 D, 3 F et annexe 1 numéro 1.**

Considérant qu'il y a des contradictions au règlement numéro 221 et plus précisément aux articles 3D, 3F et en annexe 1 numéro 1.

Considérant qu'il est interdit de brancher au réseau d'égout les eaux provenant des pluviales ou des eaux souterraines

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Pierre Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les articles 3D, 3F et l'annexe 1 article 1 du règlement 221 soient corrigés.

**26. Demande de permis**

Tout branchement exécuté après la date du 1<sup>er</sup> octobre 2011, doit obligatoirement obtenir les permis nécessaires

Une demande de permis doit être accompagnée des documents suivants :

- d) la nature des eaux à être déversées dans chaque branchement à l'égout, autorisé sont des eaux usées domestiques,
- f) Il est interdit de brancher des eaux pluviales en provenance du toit et du terrain et des eaux souterraines a l'égout;

ANNEXE I  
LES PROCÉDURES RELATIVES AUX  
ESSAIS D'ÉTANCHÉITÉ D'UN BRANCHEMENT  
ET À LA  
VÉRIFICATION DES RACCORDEMENTS

**1. GÉNÉRALITÉS**

Tout branchement à l'égout doit être installé et scellé afin de n'avoir aucune infiltration des eaux souterraines.

Les corrections sont apportées au règlement numéro 221.,

2012-02-14

5. **Adoption de l'amendement du règlement 76 portant sur le traitement des élus**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 227 modifiant le règlement numéro 76 sur le traitement des élus municipaux**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001)* détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 9 de la « Loi sur le traitement des élus municipaux », cet avis est publié au moins 21 jours avant la session ordinaire d'adoption du présent règlement

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saints-Martyrs-Canadiens est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ledit règlement et de le rendre plus conforme aux réalités présentes;

**ATTENDU QU'**un **avis de motion** a été dûment donné le 5 décembre 2011 par la conseiller, M Serge Breton ;

**ATTENDU QUE** la municipalité a versé durant l'année 2011 un traitement annuel de 10 800.\$ pour le maire (rémunération de base + allocation de dépenses) et d'un traitement de 3 600. \$ Pour chaque conseiller (rémunération de base + allocation de dépenses);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère, Christine Marchand appuyé par la conseillère, Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité que le règlement portant le numéro **227**, soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par le règlement qui suit :

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 ABROGATION**

Le présent règlement abroge tous les règlements et amendements antérieurs sur le traitement des élus municipaux.

#### **ARTICLE 3 TERMINOLOGIE**

Aux fins du présent règlement, les mots et expressions suivants signifient :

**Traitement** : Correspond à la somme des montants de la rémunération de base et de l'allocation de dépenses allouées au maire et à chacun des conseillers.

**Rémunération de base** : Signifie le montant offert au maire et à chacun des conseillers en guise de salaire pour les services rendus à la municipalité.

**Rémunération additionnelle** : Signifie un montant supplémentaire offert au maire suppléant lorsque celui-ci occupe des charges définies dans le présent règlement après trente ( 30 ) jours consécutifs d'absence du maire.

**Allocation de dépenses** : Correspond à un montant représentant le (1/3) du montant de la rémunération de base.

**Remboursement des dépenses** : Signifie le remboursement d'un montant d'argent payé à la suite de dépenses réellement encourues pour le compte de la municipalité par l'un des membres du conseil.

#### **ARTICLE 4 RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2012, la rémunération de base pour le maire est fixée à 8 340. \$ et la rémunération de base de chacun des conseillers correspondent à 2 780.04 \$

#### **ARTICLE 5 INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DE BASE DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

Pour l'exercice financier 2012, la rémunération du maire et des conseillers ne reçoit aucune indexation.

Le règlement propose également une formule d'indexation sur la rémunération de base et les allocations de dépenses à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013. Cette indexation annuelle sera de 3%.

#### **ARTICLE 6 MINIMUM DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS**

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne peut en aucun cas être inférieure au montant minimum de la rémunération de base décrétée par la loi.

#### **ARTICLE 7 ALLOCATION DE DÉPENSES**

Tout membre du conseil de la municipalité reçoit, en plus de la rémunération de base, une allocation de dépenses correspondant à un montant du (1/3) du montant de la rémunération de base décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* pour le maire et chacun des conseillers. Cette allocation est versée à titre de dédommagement pour la partie des dépenses inhérentes au poste que le membre ne se fait pas rembourser conformément au chapitre III de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

#### **ARTICLE 8 RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE - MAIRE SUPPLÉANT**

Le maire suppléant a droit à une rémunération additionnelle lorsqu'il remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions, suite à une absence justifiée pour une période continue nécessitant sur autorisation du conseil, un tel remplacement.

Cette rémunération est versée lorsque le maire est absent de la municipalité pour plus de trente (30) jours consécutifs.

La municipalité verse à ce dernier une rémunération additionnelle suffisante pour qu'il reçoive, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse ledit remplacement, une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### **ARTICLE 9 CALCUL DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉE AU MAIRE ET À CHACUN DES CONSEILLERS**

La rémunération décrétée selon l'article 3 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* est calculée pour chacun des membres du conseil municipal sur une base mensuelle

Cette rémunération de base et d'allocation de dépenses est versée mensuellement et à chaque session ordinaire du conseil.

#### **ARTICLE 10 REMBOURSEMENT DES DÉPENSES : AUTORISATION PRÉALABLE**

Chaque membre du conseil peut recevoir un remboursement des dépenses encourues pour le compte de la municipalité en autant qu'une autorisation ait été donnée au préalable par le conseil.

**Exception** pour le maire : Le maire n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article précédent pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions. Il en est de même pour le membre du conseil que le maire désigne pour le remplacer lorsqu'il lui est impossible de représenter la municipalité.

Ces articles s'appliquent également à l'égard d'actes accomplis ou de dépenses engagées à des fins de repas à l'occasion de la préparation du budget. Les pièces

justificatives sont exigées : Tout remboursement de dépenses doit être appuyé de pièces justificatives adéquates.

Transport en commun : Tout déplacement par autobus, par train ou par taxi, est remboursé selon la dépenses réellement encourue sur présentation des pièces justificatives.

#### **ARTICLE 11 VÉHICULE PERSONNEL**

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

- À une indemnisation pour la distance nécessaire et effectivement parcourue à l'extérieur de la municipalité.

- L'indemnité autorisée pour l'utilisation du véhicule est de 0,40 \$ du kilomètre parcouru.

- Les frais de stationnement et de péage sont remboursés par la municipalité sur présentation de pièces justificatives.

#### **ARTICLE 12 FRAIS DE REPAS**

La municipalité rembourse le repas sur présentation des factures jusqu'à concurrence d'un montant de 20.00\$ maximum.

#### **ARTICLE 14 PARTICULARITÉ**

La municipalité se réserve le droit d'accepter ou de refuser toutes factures qui lui semblent abusives.

#### **ARTICLE 15 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

#### **6. Remise des déclarations pécuniaires pour l'année 2012 à chaque élu.**

Chacun des conseillers et conseillères a déposé sa déclaration pécuniaire pour l'année 2012

2012-02-015

#### **7. Formation pour la DG sur les nouvelles responsabilités et accès à l'information.**

CONSIDÉRANT que l'association des Directeurs Généraux du Québec offre une formation sur la Loi de l'accès aux documents des organismes publics + Les nouvelles obligations du directeur général

CONSIDÉRANT que cette formation est un outil essentiel pour mieux connaître les procédures et les responsabilités des Directeurs Généraux

CONSIDÉRANT que la formation aura lieu le 1 mars à Victoriaville au coût de 260.00\$ plus taxes.

En conséquence il est proposé par Pierre Boisvert, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Directrice générale assiste à cette formation, et que les frais encourus pour cette formation soient acceptés incluant également le paiement.

## 8. Rapport des visites dans les résidences dossier égouts.

M. Pierre L Ramsay a remis à chacun des élus le rapport d'inspections des résidences, ( deux propriétaires ont refusé l'accès à leur résidence). M. Pierre L Ramsay a également remis le rapport d'inspection des regards.

2012-02-016

## 9 Rencontre avec les personnes concernées des travaux d'égout

CONSIDÉRANT que nous avons un problème sur le réseau d'égout car il entre beaucoup trop d'eau à la fosse qui par la suite se dirige vers la station de pompage.

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel de trouver la défectuosité du système puisque le Ministère ne déboursa pas la part de subvention promise tant que le problème ne sera pas corrigé,

En conséquence il est proposé par Michel Dumont , appuyé par Michel Prince et résolu à l'unanimité des conseillers :

Qu'une rencontre est essentielle entre toutes les parties pour discuter et trouver une solution au problème, Cette convocation s'adresse aux personnes suivantes M. Michel Bérubé, Ing, M. Luc Comtois, d'excavation Gagné, M. Jason Lalonde de la firme HG Environnement et les membres du conseil. Cette rencontre aura lieu lundi le 13 février 2012 à 10h a.m.

2012-02-017

## 10 Approbation de la liste des commissions

La directrice générale, a remis aux élus la liste des commissions pour l'année 2012.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Gabrielle Carisse et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que les membres du conseil acceptent la liste dont ils avaient discuté lors de la préparation du budget 2012.

<u>RESSOURCES</u>	<u>RESPONSABLES</u>		<u>ENVIRONNEMENT</u>	<u>RESPONSABLES</u>
<u>HUMAINES</u>			Réglementation,	ANDRÉ HENRI
Directeur, inspecteur,	ANDRÉ HENRI		environnementale, bassin	MICHEL DUMONT
& projet étudiant	MICHEL DUMONT		de sédimentation	SERGE BRETON
	CHRISTINE MARCHAND			
<u>SERVICES PUBLICS</u>	<u>RESPONSABLES</u>		<u>ORDURES ET SITES</u>	<u>RESPONSABLES</u>
Aqueduc et égouts	ANDRÉ HENRI		<u>D'ENFOUISSEMENT</u>	ANDRÉ HENRI
-	PIERRE BOISVERT		GESTERA	MICHEL PRINCE
-	MICHEL PRINCE		RÉGIE DES HAMEAUX	CHRISTINE MARCHAND
<u>BIBLIOTHÈQUE</u>	Gabrielle Carisse		<u>TRANSPORT voirie</u>	<u>RESPONSABLES</u>

			ANDRÉ HENRI
			PIERRE BOISVERT
			MICHEL PRINCE
<b>ÉDIFICE MUNICIPALE</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>RÉGLEMENTATION</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<u>Tonte de gazon, entretien et réparation</u>	ANDRÉ HENRI	Révision et mise à jour de	ANDRÉ HENRI
		la réglementation	MICHEL DUMONT SERGE BRETON
		Municipale	PIERRE BOISVERT
<b>DÉROGATION MINEURE</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>LOISIR, CULTURE ET</b>	<b>RESPONSABLES</b>
	ANDRÉ HENRI	<u>POLITIQUE</u>	ANDRÉ HENRI
	CHRISTINE MARCHAND	FAMILIALE	CHRISTINE MARCHAND
	SERGE BRETON		GABRIELLE CARISSE
	ROGER BOURASSA FRANÇOIS LEMAY		MICHEL DUMONT
<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>PROTECTION CIVILE</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<b>INCENDIE DES 3</b>	ANDRÉ HENRI		ANDRÉ HENRI
<b>MONTS</b>	MICHEL PRINCE		GABRIELLE CARISSE
	SERGE BRETON		THÉRÈSE LEMAY
	GABRIELLE CARISSE		
<b>PACTE RURAL</b>	<b>RESPONSABLES</b>	<b>URBANISME</b>	<b>RESPONSABLES</b>
<u>Internet haute vitesse</u>	ANDRE HENRI		JACQUES MÉTIVIER
<u>Projet conjoint A.R.L.N.</u>	SERGE BRETON		
	GABRIELLE CARISSE		

2012-02-018

## 11 Rapport des commissions Dossier Bibliothèque

CONSIDÉRANT que Madame Renée Lalonde responsable du réseau des bibliothèques a demandé si le Conseil Municipal désire toujours présenter le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque tel que présenté en 2011.

En conséquence il est proposé par Gabrielle Carisse, appuyé par Christine Marchand et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal désire se retirer de ce projet car l'investissement demandé pour un tel projet est supérieur a ce que nous pouvons offrir a notre population

2012-02-019

## **12. Rencontre des Directeurs municipaux avec Gesterra le 9 février**

La directrice générale a reçu une invitation de Gesterra pour assister à la rencontre annuelle avec les DG des municipalités membres de Gesterra qui aura lieu le 9 février à Victoriaville, pour la présentation du bilan de performance 2011 et de divers sujets.

En conséquence il est proposé par Michel Prince, appuyé par Serge Breton et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le conseil municipal accepte les frais de déplacement de la dg pour assister à la rencontre avec Gesterra et autorise le paiement.

## **13. Dossier de renouvellement de l'entente entre la Régie intermunicipale d'incendie des 3 Monts et St-Fortunat.**

Le dossier est présentement en négociation.

## **14. Correspondances**

1. MRC d'Arthabaska formulaires d'inscription pour le prix du patrimoine 2012.
2. MRC d'Arthabaska règlement numéro 283 régissant les heures de circulation des véhicules hors route sur le territoire de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska
3. MRC d'Arthabaska Consultation publique sur les projets de règlements modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération;Ayant trait à la zone inondable de la rivière Bulstrode à l'extrémité de la rue des Roses à Victoriaville Relativement aux usagers dans l'affectation aéroport régional
4. MRC d'Arthabaska projet de règlement modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération ayant trait à l'agrandissement de l'affectation villégiature au Développement des Sept-Chutes dans la Municipalité du Canton de Ham-Nord.
5. Règlement numéro 282 modifiant le règlement numéro 200 édictant le Schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska, deuxième génération, ayant trait à la zone inondable en bordure de la rivière des Pins à Warwick.
6. Service d'achat pour les municipalités Sam, Abat-poussière
7. André Bellavance, programme de Patrimoine canadien.
8. Les débroussailleurs GSL inc offre de service
9. Biolab, certificat d'analyses officiel, eau potable.
10. Université LAVAL, Recherche universitaire sur la connaissance et l'application des règles d'encadrement du lobbying dans les institutions publiques.
11. Tourisme Bois-Francs, Répertoire des restaurants de Tourisme Bois-Francs.



12. Biolab, certificat d'analyses officiel, eau potable
13. Ministère de l'éducation du Loisir et du sport, Aide financière pour soutenir l'accompagnement en loisir pour personnes handicapées.
14. MRC d'Arthabaska, entrée en vigueur des règlements numéros 277, 278 et 280

**15. Comptes du mois**

**COMPTES DE FÉVRIER 2012**

3613	ANNULÉ	
3614	Thérèse Lemay, semaine du 16 janvier 2012	497.07 \$
3615	Société canadienne des postes, Bla Bla	24.14 \$
3616	J.U Houle, pour aqueduc	5 620.92 \$
3617	Société canadienne des postes, achat de timbres	135.67 \$
3618	Receveur général du Canada, D.A.S septembre/ octobre	4 116.48 \$
3619	Ministre des finances, DAS septembre/ octobre	4 176.37 \$
3620	Ministre des finances, DAS Novembre/ décembre	4 397.47 \$
3621	Pierre Ramsay, semaine du 16 janvier	482.98 \$
3622	Thérèse Lemay, semaine du 23 janvier 2012	497.07 \$
3623	Pierre Ramsay, semaine du 23 janvier	482.98 \$
3624	Pierre Ramsay, semaine du 30 janvier	482.98 \$
3625	Thérèse Lemay, semaine du 30 janvier 2012	497.07 \$
3626	Société canadienne des postes, invitation plaisir d'hiver	24.14 \$
3627	Brigitte Carpentier, salaire de janvier	167.19 \$
3628	André Henri, mois février	800.00 \$
3629	Michel Prince, mois février	307.17 \$
3630	Christine Marchand, mois février	307.17 \$
3631	Gabrielle Carisse, mois de février	307.17 \$
3632	Serge Breton, mois de février	307.17 \$
3633	Michel Dumont, mois de février	307.17 \$
3634	Pierre Boisvert, mois de février	307.17 \$
3635	Pierre Ramsay, semaine du 6 février	482.98 \$
3636	Thérèse Lemay, semaine du 6 février 2012	497.07 \$
3637	CRSBPCQLM - Contribution Municipal 2012	1 956.33 \$
3638	Madeleine Shank - Location Aqueduc 2012	10.00 \$
3639	Ministre des Finances, (ajustement 2011)	375.61 \$
3640	Régie Inter-Sanitaire des Hameaux, (quote-part ordure)	2 352.25 \$
3641	Entretien Général Lemay (3e Versement -Déneigement)	2 065.44 \$
3642	Ville de Victoriaville (Entente de service)	945.00 \$
3643	COMBEQ (Cotisation 2012)	265.00 \$
3644	Solutions Zen Média (Hébergement - Portail WEB)	173.45 \$
3645	ARLN (Subvention 2011)	3 500.00 \$
3646	ADMQ (Abonnement - Cautionnement)	678.36 \$
3647	Pierre Gauthier (Remplacement Aqueduc - 2011)	172.20 \$
3648	Me Claude Caron (Honoraires professionnels 2012)	1 149.75 \$
3649	Exc. Marquis Tardif (Travaux rue de l'Anse - 2011)	1 076.79 \$
3650	Hydro-Québec - (Quai municipal)	76.09 \$
3651	C.S.S.T. (Ajustement 2011)	119.30 \$
3652	Exc. Marquis Tardif (3ième Versement - Déneigement)	13 052.82 \$
3653	Hydro-Québec - (Babillard et pannaux)	36.16 \$

3654	Hydro-Québec - (Lumières de rue)	227.81 \$
3655	Hydro-Québec (422 et 470, Route 161 - Aqueduc)	121.89 \$
3656	Hydro-Québec (Salle Municipal)	615.91 \$
3657	Hydro-Québec (Aqueduc)	368.64 \$
3658	Gesterra (Enfouissement)	722.74 \$
3659	PG Mensys d'information (Formulaires Taxes 2012)	307.60 \$
3660	Groupe Pétrolier Desroches (Huile à chauffage)	847.56 \$
3661	Desjardins Sécurité Financière (Ass. Collective)	628.67 \$
3662	Éditions Yvon Blais (Mise à jour - Codes municipaux)	138.60 \$
3663	Électricien Mario Grondin (Réparation lumières - rues)	805.77 \$
3664	Bell Mobilité (cellulaire)	50.08 \$
3665	Biolab (Analyse eau potable)	94.74 \$
3666	Megaburo (Contrat service - photocopieur)	136.01 \$
3667	SCA-Ham-Nord (Achat de sel a glace + batteries)	77.10 \$
3668	Hydro-Québec ( Lumières de rues)	222.95 \$
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>58 596.22 \$</b>

2012-02-020

Il est proposé par : Michel Prince  
Appuyé par : Christine Marchand

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.  
Que les comptes présentés soient acceptés et que les paiements soient autorisés.

**16. Confirmation du retour de la TVQ au montant de 12 885.\$**

A titre d'information

2012-02-021

**17. Programme emploi d'été pour étudiant**

**CONSIDÉRANT** que nous avons la possibilité de présenter une demande de projet étudiant, d'emploi d'été Canada avant le 27 février 2012

**CONSIDÉRANT** que cette demande sera utilisée à l'embauche de 3 étudiants.

**CONSIDÉRANT** que la demande servira à l'embauche du préposé à la guérite, et les deux autres seront comme moniteurs pour un camp d'été.

Il est proposé par : Gabrielle Carisse

Appuyé par : Michel Dumont .

Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Qu'une demande soit présentée pour l'embauche de trois ( 3 ) étudiants durant la période estivale l'un sera pour le préposé à la guérite et les deux ( 2 ) autres seront pour les moniteurs au camp d'été. Cette demande est présentée dans le cadre d'emploi d'été Canada pour étudiant.

Que la personne mandatée pour signer les documents au nom de la municipalité est Thérèse Lemay dg et Secrétaire-trésorière.

**18. Confirmation de Gesterra de l'augmentation de 0.30\$ la tonne pour les redevances.**

La directrice générale a transmis l'information aux élus.

**19. Dépôt du communiqué des associations des Directeur généraux/ municipaux unissent leurs voix pour promouvoir un milieu de travail sain et sécuritaire.**

Le document a été remis à tous les élus pour prendre conscience qu'une politique de tolérance zéro sera lancée prochainement dans le cadre d'une campagne contre la violence aux DG et aux employés municipaux.

**20. Vacance inspecteur du 12 au 19 février**

**Considérant** qu'il est plus facile en hiver que l'inspecteur puisse prendre ces vacances annuel

Il est proposé par : Pierre Boisvert  
Appuyé par : Gabrielle Carisse  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que les membres du Conseil acceptent la demande de M. Ramsay, inspecteur de prendre une semaine de vacance du 12 au 19 février 2012.

**21. Dossier page web Lac Coulombe**

Le dossier a été déclaré auprès des instances concernées.

**22. Certificat de gestionnaire municipal agréé, grade 1 de Thérèse Lemay dg**

La directrice générale a remis à chacun des élus les deux certificats d'attestation qu'elle a obtenu comme Gestionnaire municipal agréé, grade 1.

L'un provient de l'association des directeurs municipaux du Québec, et l'autre provient du Cégep de Sorel Tracy .

Sur proposition de Michel Prince il demande à la directrice générale d'inclure cette mention au procès verbal, cette demande est appuyée unanimement par tous les membres du Conseil.

**VARIA**

**23. ( A ) Entente de service de la vie active et culturelle avec la Ville de Victoriaville au coût de 945.\$**

**CONCIDÉRANT** que la Ville de Victoriaville nous offre la possibilité d'avoir une entente de service pour l'année 2012 afin d'utiliser les infrastructures de la Ville au coût de 945.00\$ par année.

Il est proposé par : Michel Prince  
Appuyé par : Gabrielle Carisse  
Il est résolu à l'unanimité des conseillers.

Que le conseil accepte cette offre pour l'année 2012 au coût de 945.00\$

**24. Période de questions**

**25. Levée de l'assemblée**

Proposé par Michel Dumont à 19h 33